

E-santé

L'atteinte des cibles d'usage du programme e-Parcours devrait être reportée à 2023

Publié le 30/09/21 - 10h51

Cinq régions ont d'ores et déjà atteints les cibles d'usage du programme e-Parcours. Pour autant, il perdure une grande variété de situations entre les régions. Pour apporter un peu de visibilité, un décalage à 2023 est envisagé.

Pour donner un peu de souffle aux dispositifs d'appui à la coordination (Dac), l'atteinte des cibles d'usage du programme e-Parcours devrait être reportée à 2023. L'objectif est de parvenir à équiper d'ici cette date les régions de manière harmonisée, a indiqué Marie-Gabrielle Rietsch, chargée de mission e-Parcours à la DGOS, lors de la journée nationale dédiée au programme organisée par l'Anap le 28 septembre. Cela permettra également d'aligner ce programme avec les autres et qu'un maximum de cibles d'usage soient atteintes, a précisé Sandrine Billet, sous-directrice du pilotage de l'offre de soins à la DGOS.

E-Parcours, a rappelé Marie-Gabrielle Rietsch, vise à déployer collectivement des outils numériques au bénéfice de la coordination des parcours. Les Dac travaillent avec d'autres acteurs de terrain, a-t-elle souligné, dans l'idée de proposer une vision 360° du parcours de la personne. "*Le bouquet de services numériques se veut homogène*" dans l'ensemble des régions "*au bénéfice des professionnels et ceci en conformité avec la stratégie nationale du numérique en santé*", a-t-elle expliqué. Dans les faits, et selon la présentation diffusée le 28 septembre, le dossier de coordination s'articulera avec le dossier médical partagé (DMP), le réseau social professionnel sera complémentaire aux messageries sécurisées de santé (MSSanté) ou encore l'agenda patient sera à synchroniser avec celui de Mon espace santé. De même, les accès usagers et professionnels devront se synchroniser respectivement avec cet espace numérique et le bouquet de services.

Cibles d'usage atteintes dans 5 régions

L'accord-cadre national confié au **Resah** avec quatre prestataires de services numériques (GFI-Medialis, Sword, Maincare-Atos et Capgemini-Orionhealth Ki-Lab) avance sur toute la France avec une couverture complète du territoire et dix marchés signés. Des déploiements sont en cours dans la majorité des régions. Autre constat effectué par la DGOS : la mobilisation des régions au travers des ARS et des groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (Grades). 259 projets territoriaux au total sont financés pour une population* couverte de 64,9 millions d'habitants. 117 sont des projets Dac, 129 des projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et le reste des expérimentations article 51. Un financement en amorçage de 58 millions d'euros (M€) est enregistré pour un montant total engagé de 142,25 M€. De même, 14,4 M€ ont été versés à cinq régions (Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne) pour l'atteinte de premières cibles d'usage. L'enjeu, a-t-elle ajouté, est désormais l'appropriation par les professionnels des outils ainsi que la progression de l'atteinte des cibles d'usage. Au deuxième trimestre 2021, 40 726 utilisateurs uniques se sont connectés et plus de 700 000 dossiers cumulés ont été ouverts depuis le troisième trimestre 2020. Ces chiffres sont en augmentation, a noté Marie-Gabrielle Rietsch, témoignant d'un niveau d'usage qui progresse.

Beaucoup de Dac aux stades supérieurs

De son côté, Samuel Delafuys, chef de bureau coopérations et contractualisation à la DGOS, est revenu sur l'enquête menée cet été auprès des ARS sur les Dac. Quinze sur les dix-sept ont pour le moment répondu, ce qui lui permet à date de donner quelques éléments. Ainsi, la dynamique se poursuit. 120 dispositifs au 28 septembre ont été déclarés par les ARS. Si ce n'est que deux de plus par rapport à 2020, beaucoup sont passés en stade 2, 3 et 4, soit ceux de la construction. 100 sont ainsi constitués ou en projet et 20 seront en construction en 2021. Pour autant, a tempéré Samuel Delafuys, neuf territoires restent sans projet de Dac en construction, ce qui est tout de même un chiffre en diminution. De même, il perdure une grande variété de situations entre les

régions. 63% sont constitués en entité juridique avec, sur la première marche du podium à une très large majorité, la forme associative. "Ce qui s'explique logiquement par l'adéquation avec l'exigence réglementaire d'une gouvernance équilibrée", a-t-il indiqué. Les gouvernances sont bien installées pour les Dac aux stades 3 et 4 et équilibrées avec toutefois un point de vigilance sur le fait que le secteur sanitaire est moins représenté au sein de la gouvernance par rapport à 2020.

Les cinq stades des Dac

Pour suivre la couverture du territoire et caractériser le degré d'unification des Dac, cinq stades ont été définis :

- stade 0 : pas d'offre et/ou pas de dynamique ;
- stade 1 : projet en construction ;
- stade 2 : relations formalisées ;
- stade 3 : engagement dans l'unification ;
- stade 4 : unification inachevée.

Les dispositifs aux stades 2, 3 et 4 sont considérés comme Dac constitués.

Le travail d'accompagnement sur e-Parcours se poursuit avec en test actuellement en Nouvelle-Aquitaine des modalités de remontée automatique des indicateurs d'activité afin d'établir un nouveau modèle d'allocation des ressources, a poursuivi Samuel Delafuys. Ce modèle devrait être proposé en janvier 2022 et s'appuyer sur la détermination d'un socle et d'une part variable sur l'activité. L'Anap lance aussi un travail de monographies dans cinq territoires : Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine, sur leur périmètre d'intervention. Un guide de bonnes pratiques et d'organisation sur les Dac-ARS-ministère est attendu pour avril 2022.

** Marie-Gabrielle Rietsch précise qu'il s'agit des projets ayant été remontés par les ARS pour obtenir des financements e-Parcours. Ces chiffres ne sont donc pas exhaustifs de tous les projets existants sur le territoire.*

Géraldine Tribault

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>